



RAPPORT D'ÉVALUATION

**Évaluation du programme
Danse contemporaine (NRC.02)
et de
l'application de la Politique institutionnelle
d'évaluation des programmes
à l'École de danse de Québec**

Mars 2016

Introduction

L'évaluation du programme *Danse contemporaine* (NRC.02) et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) de l'École de danse du Québec s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès de l'ensemble des collèges privés non subventionnés qui offrent un programme conduisant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC).

Le rapport d'autoévaluation de l'École de danse de Québec a été reçu par la Commission le 16 septembre 2014. Un comité présidé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 17 et 18 novembre 2014¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs², des étudiants et du personnel non enseignant. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme et de l'application de la PIEP.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques de l'École de danse de Québec et du programme évalué, la Commission présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement. Elle porte ensuite un jugement sur le programme lui-même à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières, l'efficacité du programme (comprenant l'évaluation des apprentissages) et la qualité de la gestion du programme. Par ailleurs, elle porte un jugement sur l'application de la PIEP selon les critères de conformité et d'efficacité. Enfin, le rapport traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme et à l'évaluation de l'application de sa PIEP. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études et de l'application de la PIEP.

1. Outre le commissaire, M. Benoît Dubreuil, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^{me} Luce Poulin, directrice adjointe aux études au Collège de Méridi, M. Florian Côté, conseiller pédagogique à la formation continue à la retraite au Collège d'Alma et de M. Germain Bouffard, directeur des études retraité du Cégep Lévis-Lauzon. Le comité était assisté de M^{me} Stéphanie Baron-Arguin, agente de recherche de la Commission qui agissait à titre de secrétaire. M^{me} Sylvie Poiré, commissaire, a participé à la visite à titre d'observatrice.

2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Née d'une fusion de deux écoles de danse de la région de la Capitale-Nationale, soit le Centre de Danse de Québec et l'école Danse Partout, l'École de danse de Québec est un établissement d'enseignement collégial privé non subventionné situé dans la basse-ville de Québec, au Centre Alyne Lebel. Depuis 1996, il offre un programme d'attestation d'études collégiales (AEC), *Danse contemporaine* (NRC.02). Ce programme d'AEC correspond entièrement à la formation spécifique du programme *Danse interprétation* avec spécialisation en *Danse contemporaine* (561.BB), qui mène à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), dispensé par le Cégep de Sainte-Foy. Le programme d'AEC *Danse contemporaine* a été redéfini en objectifs et standards en 2002. Une nouvelle version du programme, élaborée en 2009, est maintenant offerte à l'École.

Le programme *Danse contemporaine* compte 65 unités et comporte 2490 heures de cours réparties en 28 cours et 6 sessions. Lors de la visite de la Commission à l'automne 2014, l'École accueillait trois étudiants à l'AEC. Entre l'automne 2012 et l'automne 2014, le nombre d'étudiants inscrits à l'AEC, incluant les cohortes de l'automne et de l'hiver, a varié entre trois et cinq étudiants. Les étudiants inscrits au programme *Danse contemporaine* proviennent surtout de l'extérieur de la province ou du pays, et plus rarement, du Québec. Quatorze chargés de cours étaient embauchés par l'École au moment de la visite. La Direction de l'École est composée du directeur général et de la directrice de la formation professionnelle.

La version de la Politique institutionnelle d'évaluation de programme (PIEP) de l'établissement, adoptée par son conseil d'administration en avril 2013, a été évaluée par la Commission en juin 2013 qui l'a jugée satisfaisante. Cette politique a servi d'assise à l'autoévaluation du programme.

La démarche d'autoévaluation

L'autoévaluation du programme *Danse contemporaine* (NRC.02) a été réalisée entre l'automne 2011 et le printemps 2014. L'évaluation de l'AEC a été déclenchée dans la foulée de l'évaluation du programme de DEC. Pour l'évaluation du programme de DEC, le Cégep de Sainte-Foy a formé un comité d'évaluation qui comptait entre autres deux professeurs de la formation spécifique et la directrice de l'École de danse de Québec. Ce comité a recueilli des données, les a analysées et a rédigé le rapport s'appliquant au DEC, à l'automne 2013. De son côté, l'École a formé un comité en janvier 2014. Ce comité avait pour principales tâches d'adapter le rapport d'évaluation du DEC à la réalité de l'AEC, en y insérant des données qui lui étaient spécifiques. Il était composé d'un professeur, d'une adjointe artistique et de la directrice de l'École. L'École a également porté un regard critique sur l'application de sa Politique institutionnelle d'évaluation de programme, qu'elle joint en annexe à son rapport. Ce rapport a été adopté par le conseil d'administration de l'École le 22 septembre 2014.

L'École a respecté les objets d'évaluation demandés par la Commission et s'est appuyée sur le mécanisme d'autoévaluation prévu à sa politique. Comme elle a pris pour point de départ l'autoévaluation du DEC, l'École ne s'est pas basée sur un devis d'évaluation pour mener son autoévaluation, mais elle a porté un regard critique sur l'application de sa politique selon les critères de conformité et d'efficacité.

Le devis, élaboré par le Cégep de Sainte-Foy, comporte des enjeux s'appliquant également à l'AEC. Il s'intéresse notamment aux besoins et aux exigences du marché, aux demandes d'admission, à la question du recrutement et au cheminement de ses étudiants, au niveau technique et à la condition physique de ses étudiants et à l'organisation de l'enseignement et de la pédagogie. Ces enjeux rejoignent les critères de pertinence, de cohérence, d'efficacité, de gestion du programme, des valeurs pédagogiques et d'encadrement des étudiants et d'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières.

Pour effectuer l'autoévaluation de son programme, l'École se réfère à trois types de données, soit des données documentaires, statistiques et perceptuelles. Comme les étudiants du DEC et de l'AEC sont sélectionnés lors des mêmes auditions et cohabitent dans les cours, en fonction des mêmes horaires et avec les mêmes professeurs, l'École s'appuie sur les réponses de l'ensemble des étudiants. Des outils ont été élaborés par le Cégep pour les besoins de l'autoévaluation, dont une grille d'analyse de plans de cours et des questionnaires.

En ce qui concerne les données documentaires, le comité d'évaluation du diplôme d'études collégiales (DEC) a examiné un échantillon de cinq plans de cours et évaluations

finales à l'aide d'une grille d'analyse. Il a également examiné certains mécanismes de liaison avec les employeurs, le logigramme du programme et les statistiques liées au cheminement des étudiants et au taux de réussite. Enfin, le comité d'évaluation du DEC a procédé à la collecte des données perceptuelles auprès d'étudiants, d'employeurs et de professeurs, par la voie de questionnaires. Le comité d'évaluation de l'École a par la suite contacté des étudiants et diplômés de l'AEC pour compléter les données. La collecte des données auprès des étudiants et diplômés a été réalisée en janvier 2014 : deux étudiants de troisième année et cinq diplômés ont répondu sur les treize étudiants contactés. Quant aux professeurs, l'année de référence était 2011-2012. Des quatorze professeurs sollicités à l'automne 2011, dix ont répondu. Des procédures pour garantir la confidentialité des informations ont été établies.

Les professeurs ont été informés sur la progression des travaux et le rapport leur a été présenté.

La Commission souligne la qualité de la démarche de l'École. Les données qu'il a recueillies ont été pertinentes et suffisantes pour réaliser une analyse approfondie du programme et pour porter un regard critique sur l'application de sa PIEP. La Commission note notamment la qualité des outils élaborés; les questionnaires ont amené les professeurs, les étudiants, les diplômés et les employeurs à se prononcer sur les différents aspects du programme.

La Commission estime que la démarche de l'École, en collaboration avec le Cégep de Sainte-Foy, a donné une idée juste du programme évalué et qu'elle a permis de bien traduire la réalité de l'École concernant la conformité et l'efficacité de l'application de sa PIEP.

Évaluation du programme

La Commission se prononce sur les résultats et les conclusions de l'établissement sur la qualité du programme évalué. Pour chacun des critères, la Commission fait ses principales constatations, note les points forts et souligne les points à améliorer par rapport à la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence a pour but d'examiner l'adéquation du programme aux besoins du marché du travail et aux attentes des étudiants, et d'apprécier les mécanismes mis en place pour adapter de façon continue le programme à ces besoins.

L'École conclut que le programme qu'elle offre est pertinent. Selon elle, les compétences du programme sont adaptées aux besoins du marché du travail et ses diplômés s'intègrent bien au marché du travail. Cette conclusion s'appuie notamment sur la satisfaction des employeurs à l'égard de la formation, puisque ceux-ci considèrent que les diplômés sont capables d'exercer les fonctions de travail liées aux compétences développées dans le programme, et sur les réponses des étudiants quant à leurs attentes à l'égard de la formation reçue.

Sur les cinq étudiants sondés, trois travaillent dans le domaine de la danse ou cumulent des emplois dont un est relié à la danse. Selon les témoignages recueillis, le cumul d'emplois est fréquent dans ce domaine et dépend des caractéristiques individuelles des candidats, des contacts qu'ils développent et de leur engagement dans le milieu. En tenant compte de ces facteurs, et considérant des résultats également favorables pour le programme de DEC, l'École conclut qu'il s'agit d'un bon taux de placement. Les étudiants et les professeurs rencontrés lors de la visite soulignent également que les diplômés bénéficient de leur formation en danse afin de se spécialiser dans des domaines connexes. Conscients de la précarité de ce domaine d'emploi, les étudiants restent persuadés de se trouver un emploi lié à la danse, puisqu'ils considèrent que leur formation est polyvalente et qu'ils ont appris à travailler dans différents contextes professionnels.

L'analyse du rapport d'autoévaluation et les témoignages recueillis lors de la visite permettent à la Commission de constater que les compétences du programme sont adaptées aux besoins du marché du travail.

Dans le but de rester en contact avec le milieu de la danse et connaître les besoins du marché du travail, l'École de danse de Québec participe à différentes tables de concertation dans le secteur de la danse professionnelle, tant au niveau régional que

national. L'École s'associe également avec La Rotonde, qui est un représentant du milieu professionnel, en plus d'engager pour certains cours des experts invités qui présentent des techniques émergentes, des techniques complémentaires ou des approches particulières de la danse. Les professeurs engagés par l'École proviennent tous du milieu de la danse. Par ailleurs, la participation à ces tables de concertation et les liens que l'École entretient avec le milieu lui permettent d'apporter des ajustements à son programme. Par exemple, l'École a enrichi sa formation afin que ses diplômés puissent participer pleinement au processus créatif, plutôt qu'intervenir à titre de simple exécutant, ce qui correspond à une attente de plus en plus présente à l'endroit des danseurs. La Commission considère que ces différents liens avec le milieu de la danse constituent une force pour le programme.

Bien que l'École garde le contact avec ses anciens étudiants par le biais du courrier électronique ou à travers ses relations avec ses partenaires du milieu de la danse, elle n'a pas de mécanisme formel de liaison avec ses diplômés. Lors de la visite, la direction a souligné qu'elle trouvait important de définir un mécanisme de liaison avec ses diplômés et compte y travailler prochainement, ce à quoi la Commission l'encourage.

La Commission juge que le programme est pertinent; il répond aux besoins des employeurs et aux attentes des étudiants.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence permet d'examiner le choix de cours en relation avec les compétences à développer, l'articulation de la séquence de cours en fonction de la progression des apprentissages ainsi que la charge de travail des étudiants.

L'École conclut que son programme est généralement cohérent, mais que quelques améliorations doivent être apportées. Pour parvenir à cette conclusion, elle s'appuie sur l'analyse de la correspondance de plans de cours avec les devis de cours, sur son logigramme, sur sa grille de cours et sur l'opinion des étudiants et des professeurs recueillie dans le cadre de l'autoévaluation.

Le programme *Danse contemporaine* comporte dix-neuf compétences; le nombre de compétences associé à chaque cours varie de deux à huit. L'École constate que cette répartition des compétences nuit à la clarté des liens entre les cours et les compétences. Pour améliorer la cohérence du programme, l'École compte revoir, en collaboration avec le Cégep de Sainte-Foy, la répartition des compétences de telle sorte que chaque cours soit dorénavant lié à une ou deux compétences. Lors de la visite, la Commission a pu consulter le projet de révision du programme, qui sera en vigueur à compter de l'automne 2015. La Commission encourage l'École à poursuivre son travail de révision du programme.

Dans son rapport, l'École mentionne que les étudiants questionnés considèrent que les cours sont généralement ordonnés de façon à tenir compte de la progression des apprentissages et que leur agencement est équilibré dans chacune des six sessions du programme. L'École jugeait que l'agencement des cours méritait d'être amélioré, notamment pour éviter une répétition des notions dans certains cours. Elle a par conséquent procédé, lors de la révision de programme, à un agencement différent des cours, qui permettra une meilleure progression des apprentissages et des compétences.

Quant à la charge de travail, les étudiants consultés par l'École estiment que certains cours exigent plus d'heures de travail personnel que la pondération annoncée. Lors de l'évaluation, l'École s'est en effet rendu compte que la troisième année du programme était exigeante pour les étudiants. Un cours en particulier était ciblé; lors de la visite, la Commission a noté que le contenu du cours a été revu. Par ailleurs, la Commission note que la révision du programme amènera l'École à revoir la pondération de chacun de ses cours, afin qu'elle corresponde à la charge de travail exigée.

La Commission juge que le programme est généralement cohérent et estime que les actions en cours de réalisation et celles déjà réalisées permettront de corriger les lacunes observées.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants

Ce critère permet d'évaluer l'adéquation des méthodes pédagogiques aux objectifs des cours et leur adaptation aux caractéristiques des étudiants, de même que l'encadrement des étudiants et la disponibilité des professeurs.

L'École conclut, en se basant sur les réponses des étudiants et des professeurs interrogés dans le cadre de son autoévaluation, que les méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants sont adéquats.

Les cours du programme sont principalement axés sur la pratique de différentes techniques de danse. Les réponses des professeurs interrogés dans le cadre de l'autoévaluation amènent l'École à conclure que les méthodes pédagogiques sont généralement diversifiées et que, dans l'ensemble, la perception des étudiants au regard des méthodes pédagogiques est positive. Toutefois, une proportion non négligeable d'étudiants s'est montrée mitigée lorsqu'ils ont été questionnés sur l'intérêt que suscitaient les méthodes pédagogiques utilisées dans plusieurs cours du programme. L'École a par conséquent pris des mesures afin de corriger la situation, notamment en revoyant la distribution des cours par professeurs. L'École a aussi mentionné lors de la visite qu'elle comptait élaborer une politique d'évaluation de l'enseignement, car elle juge nécessaire

d'élaborer des outils adaptés aux particularités de l'enseignement de la danse, et d'évaluer de façon rigoureuse les méthodes pédagogiques. La Commission prend note des mesures que l'École compte mettre en œuvre et elle l'encourage à poursuivre dans ce sens.

Le rapport mentionne également que l'École offre des formes d'encadrement et des mesures d'aide spécifiques à ses étudiants; lorsque nécessaire et selon la nature du problème rencontré, les étudiants sont soutenus par un plan d'intervention impliquant tous les intervenants de l'École. Elle offre également du soutien à l'étudiant dans ses besoins spécifiques d'apprentissage, ce que la Commission a pu valider lors de la visite. La Commission juge que les méthodes pédagogiques utilisées sont adaptées aux compétences du programme et à l'approche par compétences, et qu'elles tiennent compte des caractéristiques des étudiants.

Bien que les professeurs de l'École de danse de Québec soient embauchés à titre de chargés de cours et qu'ils cumulent souvent plus d'un emploi, les étudiants rencontrés lors de la visite considèrent que la disponibilité des professeurs répond à leurs besoins d'encadrement; lorsque ceux-ci ne sont pas dans l'établissement, ils peuvent être facilement rejoints par courrier électronique.

La Commission juge que les méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants sont généralement adéquats.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Ce critère a pour but d'évaluer si les différentes ressources sont suffisantes pour assurer le bon fonctionnement du programme. Il concerne principalement le nombre de professeurs et leurs compétences. Il touche également la contribution du personnel technique, l'adéquation des aménagements (locaux, plateaux, laboratoires, etc.) et des équipements en fonction des besoins du programme.

Pour évaluer ce critère, l'École s'est basée sur l'opinion des étudiants et des professeurs quant à la qualité et la disponibilité des différentes ressources. Selon l'École, les ressources répondent partiellement aux besoins du programme.

Les données perceptuelles recueillies auprès des étudiants montrent qu'au moment de l'évaluation du DEC, un nombre important d'étudiants considéraient que les équipements nécessaires aux différents cours du programme étaient inadéquats. Les données révèlent aussi que plusieurs étudiants étaient insatisfaits de l'accessibilité à la salle de documentation en dehors des heures de cours. Enfin, le rapport déplore que la salle de classe utilisée pour les cours théoriques ne puisse accueillir plus de douze étudiants. L'École précise qu'au moment où les données ont été recueillies, d'importants travaux de

réfection étaient en cours. Ces travaux ont entre autres mené à l'amélioration de la salle de documentation et de la salle de conditionnement physique. Les étudiants et les professeurs rencontrés au moment de la visite se sont montrés très satisfaits des installations. La salle de documentation, tenue par une bénévole, demeure de taille modeste, mais elle est adéquate pour les besoins actuels des étudiants. Au moment de la visite, l'École travaillait au développement de partenariats avec des institutions environnantes afin de trouver des locaux susceptibles d'accueillir sa salle de documentation et une salle de cours théoriques pouvant recevoir plus de douze étudiants. Pour ce qui est des salles de danse, les professeurs et les étudiants considèrent que celles-ci sont adéquates et correspondent aux besoins de la pratique de la danse.

En plus de compter sur des professeurs provenant tous du milieu de la danse, l'École engage des professeurs invités. Ceux-ci sont des experts renommés venant enseigner pour une courte période de temps des techniques émergentes ou des approches liées à la danse. Ces professeurs sont invités dans le but d'exposer les étudiants à différentes approches, techniques établies ou styles en émergence; il arrive fréquemment que les professeurs de l'École bénéficient également d'une formation ou d'un perfectionnement de ces professeurs invités. Dans son rapport, l'École mentionne que sa collaboration avec le Cégep de Sainte-Foy a permis à ses professeurs de suivre des formations ou du perfectionnement, par exemple sur la rédaction de plan de cours et sur l'évaluation de la créativité. Ces formations ont été grandement appréciées par les professeurs rencontrés et ceux-ci espèrent que ces opportunités de formation seront récurrentes. La Commission encourage l'École de danse à poursuivre ce partenariat avec le Cégep de Sainte-Foy et à soumettre à ce dernier des demandes de perfectionnement pédagogique adapté aux besoins propres des enseignants.

La Commission a remarqué lors de la visite que des musiciens sont embauchés par l'École dans le but de favoriser la capacité des étudiants à travailler avec d'autres artistes et comprendre le langage musical. Les étudiants apprécient grandement cette façon de faire.

La Commission juge que les ressources humaines, matérielles et financières répondent généralement aux besoins du programme. Les actions envisagées et déjà réalisées amélioreront l'adéquation des ressources.

L'efficacité du programme (comprenant l'évaluation des apprentissages)

Ce critère porte sur la maîtrise par les diplômés des compétences visées par le programme et sur la réussite des étudiants.

Selon l'École, la mise en œuvre du programme est généralement efficace. Sa conclusion repose sur l'analyse qu'elle a faite des plans de cours, des instruments d'évaluation, des réponses aux questionnaires distribués aux étudiants et aux professeurs ainsi que sur l'analyse des taux de réussite et diplomation.

Comme l'École, la Commission considère qu'elle recrute et admet des étudiants qui satisfont aux conditions d'admission prévues au RREC pour un programme d'AEC et qui sont capables de réussir dans le programme. La Commission remarque que le processus de sélection des étudiants est rigoureux : ceux-ci doivent auditionner afin de démontrer leur maîtrise des principales techniques de la danse et s'ils ne satisfont pas ces exigences, ils sont invités à s'inscrire à un programme de mise à niveau d'une durée d'un an. Par la suite, ils doivent auditionner à nouveau pour être admis dans le programme d'AEC.

Quant aux instruments d'évaluation des apprentissages, l'École conclut dans son rapport qu'ils ne permettent pas toujours d'attester l'atteinte des objectifs selon les standards visés dans les cours. Consciente de cette lacune, les professeurs ont élaboré, avec le soutien du Cégep de Sainte-Foy, des grilles d'évaluation leur permettant de mieux évaluer chacun des éléments de compétences se retrouvant dans leur cours. L'analyse des évaluations finales réalisées par la Commission démontre que les instruments d'évaluation permettent d'attester l'atteinte des objectifs selon les standards visés.

L'École est satisfaite des taux de réussite de ses cours, mais relève un enjeu sur le plan de la persévérance et de la diplomation. En effet, les étudiants réussissent tous les cours du programme. Cependant, une proportion non négligeable ne persévère pas dans le programme au-delà de la première année; lors de la visite, la direction a expliqué que certains étudiants s'inscrivaient au programme avec des attentes élevées, sans considérer la discipline et la rigueur nécessaires à une pratique professionnelle de la danse. D'autres étudiants réalisent en cours de route que la danse est davantage pour eux un loisir qu'une profession. Les témoignages recueillis lors de la visite auprès des professeurs et des étudiants permettent néanmoins de constater que de nombreux étudiants qui abandonnent le programme réinvestissent les compétences acquises en complétant par la suite une formation ou une carrière dans un domaine connexe comme la santé, l'activité physique ou les arts. L'École compte informer davantage les étudiants désireux de s'inscrire au programme de *Danse contemporaine* sur le contenu et les exigences du programme. Compte tenu des enjeux liés à la persévérance et à la diplomation, la Commission juge que le taux de diplomation est préoccupant et encourage l'École à poursuivre ses efforts.

La Commission juge que le programme est généralement efficace.

La qualité de la gestion du programme

L'évaluation de la gestion porte sur la répartition des rôles et des responsabilités ainsi que sur les communications entre les professeurs et les instances administratives ou pédagogiques de l'établissement. Ce critère permet entre autres de considérer les procédures d'évaluation et de perfectionnement des professeurs, ainsi que l'encadrement pédagogique et l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA).

Selon l'École, le partage des responsabilités favorise une gestion efficace du programme. L'École est responsable des ressources humaines et matérielles; une part du financement reçu par le Cégep pour le programme de DEC (de la formation spécifique) est versée à l'École. Dans son rapport, l'École mentionne que les professeurs sont satisfaits des formations disciplinaires données par les professeurs invités par l'École, mais espèrent recevoir davantage de formation sur le plan pédagogique. Au moment de la visite, la Commission a constaté que les professeurs, grâce à la collaboration de l'École et du Cégep de Sainte-Foy, ont pu avoir du soutien et bénéficier de telles formations.

L'École de danse de Québec peut compter sur une équipe de professeurs stables, la plupart y enseignant depuis plus de dix ans. La Commission note que les professeurs ne sont pas évalués par la direction ou par les étudiants, mais que la direction de la formation professionnelle prévoit élaborer des outils d'évaluation afin de réaliser une telle évaluation. La Commission invite le collège à poursuivre son action en ce sens.

Par ailleurs, tant lors de la visite que dans son rapport, l'École souligne que la persévérance des étudiants dans le programme est un enjeu. En effet, plusieurs étudiants abandonnent le programme. Il appert que les abandons sont en partie liés au manque d'information sur les exigences du programme. La Commission note que l'École compte mieux informer les étudiants sur le programme.

L'École a adopté une Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages en 1997. Cette politique n'est plus une référence à l'École qui applique plutôt la politique du Cégep de Sainte-Foy, aussi bien aux étudiants du DEC qu'aux étudiants de l'AEC. Cette situation pose problème puisque les étudiants inscrits à l'AEC ne sont pas formellement soumis aux politiques et règlements du Cégep de Sainte-Foy. Par conséquent,

la Commission recommande à l'École de Danse de Québec de réviser et d'actualiser sa propre Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et de l'appliquer aux étudiants inscrits à l'AEC.

Comme il s'agit d'une petite équipe, la communication entre les professeurs et la direction y est facilitée. Le comité de programme, aussi appelé le comité pédagogique, se réunit régulièrement pour traiter des questions pédagogiques et des actions à prendre au regard

de la réussite scolaire. L'École mentionne dans son rapport que ces rencontres, qui ont lieu environ six fois par année, assurent une cohésion entre les professeurs. Lors de la visite, la directrice de la formation professionnelle a aussi précisé qu'en plus du comité pédagogique, il y avait depuis un an des comités-années, formé des professeurs des cours données selon l'année du programme. Les professeurs échangent sur les cours donnés, effectuent un suivi des étudiants et peuvent assurer la cohérence du programme en ayant une vision commune.

La Commission juge que la gestion du programme n'est que partiellement efficace.

L'évaluation que l'École de danse de Québec a réalisée lui a permis de tirer des conclusions justes sur la mise en œuvre de son programme. Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a proposés et la PIEP de l'établissement, la Commission juge que le programme *Danse contemporaine* est de qualité.

Plan d'action – suites prévues à l'autoévaluation du programme

L'École a adopté le plan d'action du Cégep de Sainte-Foy qui est en lien avec les constats de l'autoévaluation. Les pistes d'action identifiées suite au rapport d'évaluation du programme de DEC mené par le Cégep de Sainte-Foy s'appliquent aussi à l'AEC. L'École n'a identifié aucune piste d'action supplémentaire spécifique à l'AEC. Le plan comprend les mandats découlant de chacune des actions prévues, les responsables de leur mise en œuvre et l'échéancier. Les actions envisagées devraient contribuer à l'amélioration de la qualité du programme.

La visite a permis de constater que l'École a déjà entrepris et réalisé plusieurs actions. Un comité d'actualisation a été constitué et travaille sur les orientations locales du programme, sur une nouvelle grille de cours et sur le profil de sortie du diplômé. D'autres actions, qui découleront de ces modifications, seront mises en œuvre au cours de l'année 2014-2015.

Évaluation de l'application de la politique

Le regard critique posé par l'établissement permet d'examiner la conformité et l'efficacité de l'application de sa PIEP et permet également de vérifier si la politique est bien adaptée à sa situation particulière.

Évaluation de la conformité de l'application de la politique

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. L'examen de la conformité vérifie si l'exercice des responsabilités respecte la Politique institutionnelle d'évaluation de programme (PIEP) et si l'évaluation de programme se déroule selon le processus et les critères prévus dans la politique.

L'École conclut que l'évaluation de son programme *Danse contemporaine* a été menée conformément aux modalités établies par sa PIEP.

La Commission constate que le système d'information a été utilisé comme prévu par la politique. En effet, l'évaluation du programme a reposé sur des données documentaires, perceptuelles et statistiques recueillies par le Cégep de Sainte-Foy et complétées par l'École. Ces données ont permis d'évaluer les différentes dimensions du programme.

Les responsabilités liées au processus d'évaluation ont été assumées conformément aux prescriptions de la politique. Un comité d'évaluation, composé d'un membre de la direction et de deux membres du personnel a été formé, tel que voulu par la politique. Contrairement à ce que prévoit la politique, l'École n'a pas élaboré son propre devis d'évaluation ; il s'est plutôt appuyé sur celui du Cégep de Sainte-Foy. La PIEP permet que l'évaluation du programme d'AEC soit réalisée ou non en parallèle à celle du DEC. Ce ne fut cependant pas le cas dans le cadre de cette démarche, puisque l'École a évalué son programme d'AEC alors que le Cégep avait déjà terminé son évaluation du DEC. L'École considère qu'il aurait été plus facile d'évaluer les deux programmes au même moment et propose, pour la prochaine évaluation, d'arrimer l'agenda de l'évaluation de l'AEC à celui de l'évaluation du DEC. Comme la politique le prévoit, le programme a été évalué selon les six critères prescrits et les instruments de collectes de données ont été élaborés comme prévu par le Cégep de Sainte-Foy et adaptés aux particularités du programme d'AEC. La participation des personnes et des instances concernées a été conforme à la politique. Ainsi, les professeurs, étudiants, diplômés et employeurs ont été consultés sur la mise en œuvre du programme. Les professeurs ont également été informés des conclusions du rapport qui leur ont été présentées. L'École, selon la politique, devait rédiger son rapport d'autoévaluation du programme d'AEC en annexe à celui du DEC.

L'École a plutôt choisi d'adapter certaines parties du rapport d'évaluation du DEC afin de refléter les éléments propres à l'AEC.

La Commission peut conclure que les intervenants mentionnés dans la politique ont exercé leurs responsabilités tel que prévu et que le processus d'évaluation s'est déroulé, en général, conformément aux modalités prévues à la PIEP.

En conclusion, la Commission juge, comme l'École, que l'application de la PIEP a été faite de façon généralement conforme aux dispositions de sa politique. Elle note que l'École ne prévoit pas modifier sa politique à court terme.

Évaluation de l'efficacité de l'application de la politique

L'examen de l'efficacité vérifie si les résultats attendus par l'application de la politique sont atteints. L'établissement aura vérifié si l'application de sa politique est propre à soutenir la prise de décisions relatives à la gestion du programme et si elle a un impact sur son amélioration, si l'évaluation conduit à un diagnostic juste et précis de l'état du programme.

Selon l'École, les objectifs de sa politique ont été atteints : son programme a pu être évalué de manière juste et équitable. Elle conclut également que le principal objectif de sa politique, soit d'assurer la qualité de la formation par une amélioration continue du programme, est atteint.

L'École considère que la PIEP s'est avérée être un outil efficace en lui permettant de porter un diagnostic juste et précis de l'état du programme *Danse contemporaine*. La Commission note que l'École a réalisé une évaluation du programme qui l'a conduit à relever les forces et les points à améliorer. Cette évaluation a amené l'École à élaborer un plan d'action qui lui permettra d'apporter des améliorations pertinentes au programme, notamment celles relatives à la cohérence et à l'efficacité du programme.

La Commission considère, comme l'École, que l'évaluation du programme d'AEC aurait pu être plus efficiente si elle avait été menée parallèlement à celle du DEC.

En conclusion, la Commission juge que l'application de la PIEP a été efficace : l'évaluation du programme *Danse contemporaine* a conduit à un diagnostic juste et précis de l'état du programme, et a permis à l'établissement d'en relever les points à améliorer et d'entreprendre des actions en conséquence.

Plan d'action – suites prévues à l'autoévaluation de l'application de la PIEP

L'École n'a pas inclus d'action à la suite de l'autoévaluation de l'application de sa PIEP puisqu'il a jugé que son application avait été conforme et efficace.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Danse contemporaine* (NRC.02) de l'École de danse de Québec *est de qualité*.

De plus, elle juge que l'application faite par l'École de sa Politique institutionnelle d'évaluation des programmes, lors de l'évaluation de son programme *Danse contemporaine* (NRC.02) a été généralement conforme et a été efficace.

La Commission a relevé, comme force du programme, les liens étroits avec le milieu de la danse, la versatilité de la formation, l'encadrement personnalisé des étudiants et les compétences disciplinaires des professeurs. Parmi les points à améliorer, la Commission recommande à l'École de réviser et d'actualiser sa propre Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages et de l'appliquer aux étudiants inscrits à l'AEC.

La Commission conclut que les travaux d'évaluation du programme *Danse contemporaine* ont été faits dans le respect de la PIEP. Le système d'information a été utilisé comme prévu dans la politique, le processus d'évaluation a été conduit en conformité avec la politique et les responsabilités liées à l'évaluation de programme ont été exercées conformément à la politique. Les travaux d'évaluation ont également été conduits avec efficacité, permettant au Collège de poser un diagnostic juste et précis de l'état du programme.

Le Collège a produit un plan d'action suite à l'évaluation du programme qui comprend des mesures qui devraient contribuer à l'amélioration de la qualité du programme.

La Commission estime que la démarche menée par l'École de danse de Québec lui a permis d'avoir une idée juste du programme et de traduire la réalité de l'établissement concernant la conformité et l'efficacité de l'application de la PIEP.

Les suites de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du rapport d'évaluation du programme *Danse contemporaine* (NRC.02) conduisant à l'attestation d'études collégiales et de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP), l'École de danse de Québec souscrit aux avis formulés et aux jugements émis par la Commission. Celle-ci prend note que l'École compte adapter la PIEA du Cégep de Sainte-Foy à son programme menant à l'AEC pour répondre à la recommandation qu'elle lui a formulée.

La Commission souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées pour donner suite à la recommandation formulée dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Céline Durand, présidente

COPIE CERTIFIÉE CONFORME